



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 13/2013

DECORATION ET ECLAIRAGE DE NOEL

Date proposée pour la séance de la

Commission des finances : 3 et 10 juin 2013

Commission ad hoc : à convenir

Combles de la Maison Jaune, Cully



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

Les traditionnelles fêtes de Noël marquent la fin de l'année, elles rappellent l'évènement religieux et contribuent aux rassemblements des familles, amis et proches. Dans ce contexte, les communes et les associations organisent des évènements tels que : crèches vivantes, commémorations religieuses, repas ou spectacles. Pour souligner et marquer l'évènement, les communes organisent la décoration et l'éclairage des rues.

Depuis la fusion, les décorations de Noël 2011 et 2012 ont été organisées selon les habitudes des anciennes communes avec le matériel existant à disposition, ou par l'intervention de partenaires, sans réelle coordination identitaire, faute de temps et de réflexion globale sur le thème. Consciente de la situation, la Municipalité s'est appuyée sur une pré-étude proposée par le groupe composé de Mme Anne Hogge Duc, M Daniel Colombini et M. Jean-Christophe Dunant.

Constat :

La pré-étude a mis en évidence une décoration et un éclairage dispersés, hétéroclites, peu visibles. On constate, par exemple, que des éclairages de Noël sont posés en dessous des lampadaires et qu'ils éclairent des routes ou des giratoires. Ils sont disposés sans cohérence et concurrencent l'éclairage public. De jour, mis à part les sapins de Noël, il n'y a aucune mise en valeur ou rappel du thème de Noël.

Réflexion :

La réflexion s'est orientée sur les points suivants :

- une idée de rassemblement, de densification
- un éclairage pour des piétons / rues – places – monuments – arbres existants et non pour des véhicules / routes – ronds-points
- une intervention également visible de jour
- une mise en valeur des espaces publics – les places comme lieux de rassemblement
- une base identitaire forte pour les 5 localités, une initiative publique accompagnant des actes spontanés
- une action écologique et économique – utilisation d'arbres existants au lieu de sapins
- la création d'un éclairage durable et réutilisable, amorti sur plusieurs années

Propositions :

Faisant suite aux réflexions ci-dessus, le présent préavis propose d'intervenir sur les éléments suivants :

1) Les arbres :

L'utilisation des arbres existants doit être favorisée pour la décoration, à la place des traditionnels sapins coupés puis jetés en déchèterie. Il existe au moins un arbre dans chaque bourg qui met en évidence une place et qui serait décoré comme un sapin de Noël, équipé de silhouettes de bougies ou de flocons en remplacement des boules ou des guirlandes. Cet arbre permet également de magnifier la place et de favoriser le regroupement.

2) Pictogrammes :

Les éléments de décoration proposés représentent l'imagerie de Noël, ils sont réalisés en polyéthylène blanc équipé d'un éclairage interne. Cinq familles de pictogrammes sont créées pour l'occasion. Ces motifs sont destinés à être suspendus aux arbres et aux candélabres.

3) Eclairage de façade :

Certaines façades de bâtiment seraient utilisées pour projeter des pictogrammes en adéquation avec la nature du bâtiment éclairé, par exemple : ange ou étoile pour les temples ou des flocons sur un mur.

4) Rues éclairées :

Comme indiqué sur les plans, une intensification de l'éclairage serait réalisée dans les rues par le biais d'un plafond de guirlandes.

5) Fontaines :

Comme les arbres, chaque bourg possède une fontaine qui serait mise en valeur par un éclairage projeté au travers d'une décoration, un fond sonore pourrait également être installé.

Cette pré-étude propose de focaliser les décorations et les éclairages dans chaque bourg dans des zones bien précises ce qui permet de centraliser et de mettre en valeur des espaces publics des bourgs historiques, de créer une bonne visibilité et une identité forte.

En annexe, vous trouverez les plans correspondants pour les villages d'Aran, de Grandvaux, de Cully, d'Epesses, de Villette et de Riex. Les hameaux de Lalex et Chenaux seront également décorés.

Financement du projet :

Pour permettre la réalisation du projet, il est nécessaire d'investir les montants suivants :

Habillage des candélabres	22'750.-
Pictogrammes	18'300.-
Décorations lumineuses	35'000.-
Projections façades	6'160.-
Mise en valeur des fontaines	51'000.-
Divers et imprévus	2'790.-
Total TTC	136'000.-

L'ensemble des prix ci-dessus comprennent :

L'achat des décorations lumineuses, la fabrication des éléments de décors, la location du matériel d'éclairage, du matériel de projection. Des fournitures nécessaires à la réalisation des décors.

L'investissement 2013 est certes conséquent mais il est durable puisqu'il est réutilisable d'année en année.

Le budget annuel actuel consacré aux décorations de Noël (compte 440.313.410) est de 45'000.- Ce montant couvre les frais de location ou d'achat des traditionnelles guirlandes lumineuses (traversées de rues) des décors (boules de Noël, guirlandes lumineuses), l'acquisition des sapins de Noël ainsi que les prestations des différents partenaires.

La proposition du présent préavis permet de réduire le budget annuel à environ 23'000.-. Ce montant couvre les frais de location pour les projections de façades et d'éclairages des fontaines ainsi que les frais inhérents à la maintenance durant l'exploitation et à la création des images à projeter (fabrication Gobo).

Planification :

Après validation du projet, le groupe mandaté par la Municipalité peut finaliser l'étude qui comprend notamment les phases de repérage sur le terrain, de mise en fabrication des décors et d'acquisition du matériel lumineux. Actuellement, des tests sont en cours afin de tester la résistance des décors. Durant l'automne, une phase d'équipement doit

être installée (fixations) par le secteur de voirie. Début novembre, le montage peut débuter en vue de la période d'exploitation soit du 15 novembre au 5 janvier environ.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 13/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir du matériel pour les décorations et l'éclairage de Noël.
2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 136'000.- (sortie des liquidités 3 et 4^{ème} trimestre 2013)
3. De laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)
4. D'amortir l'investissement sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 27'200.- par année (chapitre 440), le premier au budget 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2013

Annexe : étude et plans

Déléguée de la Municipalité : Mme Nicole Gross